



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 62100

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question du transport assis professionnalisé. Les artisans taxis participent traditionnellement à cette activité répondant ainsi aux besoins de personnes souvent dépendantes mais ne nécessitant pas un transport par ambulance. Suite à la réforme de l'assurance maladie confiant ce champ d'intervention à la Caisse nationale d'assurance maladie, les représentants de la profession souhaitent que soient relancées des négociations aboutissant à une convention nationale. Celle-ci pourrait garantir leur participation au transport assis personnalisé moyennant une tarification de base nationale. Elle aimerait donc savoir dans quelle mesure le ministre compte impulser une réflexion des partenaires concernés en ce sens.

Texte de la réponse

L'attention du ministre est appelée sur les demandes des artisans taxis relatives à la négociation d'une convention nationale du transport assis professionnalisé, c'est-à-dire du transport de malades en véhicule sanitaire léger aussi bien qu'en taxi. Le conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) a arrêté, le 16 juin dernier, ses orientations pour les négociations conventionnelles avec les transporteurs sanitaires et les artisans taxis. Dans le cadre de ces orientations, la CNAMTS est en cours de négociation avec l'ensemble des professionnels chargés du transport de malades assis. La perspective d'une convention nationale du transport assis professionnalisé ne recueille pas l'accord des transporteurs sanitaires et des artisans taxis. C'est pourquoi pouvoirs publics et professionnels s'orientent vers d'autres voies, notamment la mise en oeuvre d'un référentiel médical d'aide à la prescription des transports commun à l'ensemble du secteur et une réflexion sur l'élaboration d'un cadre tarifaire national pour les taxis. Les représentants des taxis sont associés à ces travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62100

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3441

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11622